

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion restreinte du jeudi 1^{er} octobre 2020
Procès-verbal n° 05

Présidente Mme Maryse MOREAU
Participants MM. Didier DANIEL et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 04 avec une modification portant sur le Festifoot Féminin U13 (voir poules dans le présent PV).

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

En cas de problème pour l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée, les clubs doivent obligatoirement envoyer un rapport FMI (disponible sur le site du District).

ATTENTION : compte tenu des circonstances actuelles, les matchs non joués pour cause de Covid peuvent être donnés à jouer dès le week-end suivant (sous peine de match perdu par pénalité aux équipes qui refusent)

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		1	12/09/20	22875661	Chasseneuil St Georges(1)	Migné Auxances (2)		11/11/20
D1		1	13/09/20	22875666	Ozon (1)	Smarves-Iteuil (1)	Coupe de France	11/11/20
D1		3	04/10/20	22875675	Poitiers 3 cités (1)	Migné Auxances (2)	Coupe de France	à fixer
D1		3	04/10/20	22875680	Usson L'Isle (1)	Smarves-Iteuil (1)	Coupe de France	à fixer
D2	B	3	04/10/20	22876574	Montmorillon (3)	Jaunay Clan (1)	Coupe de France	11/11/20
D3	A	1	13/09/20	22876743	ASM (1)	La Pallu (1)		11/11/20
D3	B	1	13/09/20	22876875	Vouillé (1)	Civaux (1)		11/11/20
D3	C	1	13/09/20	23142488	Brion St Secondin (2)	Chasseneuil St Georges(2)		11/11/20
D4	D	1	13/09/20	22877534	Brion St Secondin (3)	Valence en Poitou OC (2)	Maintien de Lusignan (2) en D3	11/11/20
D4	D	1	13/09/20	22877539	Croutelle (1)	Pressac (1)	Coupe de France	11/11/20
D5	C	1	13/09/20	22878157	Chasseneuil St Georges(3)	Dissay (2)		11/11/20
D5	E	1	13/09/20	22878508	Blanzay (1)	Vivonne (3)	Maintien de Lusignan (2) en D3	11/11/20
D5	E	1	13/09/20	22878509	Sommières St Romain (2)	Rouillé (2)		11/11/20
D5	F	1	12/09/20	22878509	Smarves Iteuil (2)	Vouillé (2)		11/11/20

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		1	13/09/20	22935392	Stade Poitevin (1)	Dissay (1)		11/11/20
Fém D3	A	1	13/09/20	22935479	Moncoutant (1)	U.S.S.V.P. (1)		11/11/20
Fém D3	B	1	13/09/20	22935491	Vicq sur Gartempe (1)	Neuville / Mirebeau (1)		11/11/20

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge des Réserves	1	20/09/20	2309410	Béruges (2)	Croutelle (2)		11/11/20

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Beaumont St Cyr
Boivre
Châtelleraut Portugais
Chauvigny
Jaunay Clan

Ligugé
Marigny St Léger
Migné Auxances
Neuville de Poitou
Oyré Dangé

Ozon
Payroux Charroux Mauprévoir
Poitiers 3 cités
Poitiers Baroc

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 22877148 : Coussay (1) – Moncontour (1) en poule A du 27/09/20

FMI ou feuille de match papier non reçues à ce jour.

La Commission demande aux clubs de fournir **avant le 07/10/20** des informations sur cette rencontre.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 22877808 : St Léger de Montbrillais (2) – Mont sur Guesnes (1) en poule A du 27/09/20

Courriel du club de St Léger de Montbrillais (27/09/20 à 21h12) signalant un problème FMI au moment de la signature en fin de match.

La Commission a reçu la composition de l'équipe de St Léger de Montbrillais (2) avec le nom du capitaine et les remplacements ainsi que le nom des personnes présentes sur le banc de touche, le nom de l'arbitre central, de l'assistant 1 et le score de la rencontre.

La Commission demande au club de Monts sur Guesnes de lui fournir **avant le 07/10/20**

- La composition de son équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- La composition du banc de touche.
- Le nom de l'arbitre assistant et du délégué
- Les éventuelles blessures et sanctions.
- Les remplacements

Dossier en instance.

Match n° 22878032 : Ozon (3) – Thuré Besse (2) en poule B du 27/09/20

Courriel du club de Thuré Besse (27/09/20 à 17h30) signalant les blessures de joueurs de Thuré Besse et d'Ozon.

La commission ne peut pas rectifier la feuille de match et demande plus de précision aux deux clubs sur le nom des blessés, certains sont inscrits comme n'ayant pas participé.

Dossier en instance

Match n° 22878162 : Poitiers Asac (2) - Marigny (2) en poule C du 27/09/20

Courriel du club de Marigny (26/09/20 à 16h47)

2^{ème} forfait de l'équipe de Marigny (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Marigny.

DEPARTEMENTAL 6

Courriel du club de Pleumartin La Roche Posay (28/09/20 à 12h06) pour l'engagement tardif d'une équipe 3.

Cette équipe ne peut être intégrée qu'en poule C (la poule B est complète). Le calendrier étant établi, l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (3) prend la place laissée libre dans cette poule.

Les rencontres : n° 23115838 : La Roche Posay (3) – Journet / La Trimouille (2) du 27/09/20 et n° 23115843 : Vicq sur Gartempe (3) - Pleumartin La Roche Posay (3) du 04/10/20 ne seront pas données à jouer et seront neutralisées.

Poule C

ANGLOISE (1)

JOURNET (2)

LHOMMAIZE / CIVAUX (1)

NALLIERS (2)

PLEUMARTIN-LA ROCHE POSAY (3)

SÈVRES ANXAUMONT (3)

ST SAVIN ST GERMAIN (3)

VICQ SUR GARTEMPE (3)

Courriel du club de Smarves Iteuil (29/09/20 à 14h07).

Les rencontres de l'équipe de Smarves Iteuil (3) se dérouleront le dimanche à 15h sur le stade d'Iteuil.

Match n° 23115781 : Sammarcolles / Mouterre (2) – Moncontour / ASM (2) en poule A du 27/09/20

Courriel du club de Moncontour (29/09/20 à 07h53) indiquant la non-utilisation de la FMI.

Feuille de match papier complétée par la Commission

Dossier classé.

Match n° 23115783 : Ingrandes / Antoigné (4) – St Christophe (2) en poule A du 27/09/20

Courriel du club d'Ingrandes (26/09/20 à 17h15)

1^{er} forfait de l'équipe d'Ingrandes / Antoigné (4) (sans déplacement de l'équipe de St Christophe (2))

Amende de 15€ au club d'Ingrandes.

Match n° 23115784 : Vellèches (1) – Coussay / Mirebeau (2) en poule A du 27/09/20

Courriel du club de Vellèches (25/09/20 à 14h20)

1^{er} forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement de l'équipe de Coussay / Mirebeau (2))

Amende de 15€ au club de Vellèches.

Match n° 23115809 : Coussay les Bois (2) – Senillé St Sauveur (2) en poule B du 27/09/20

Courriel du club de Coussay les Bois (27/09/20 à 11h02)

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay les Bois (2) (sans déplacement de l'équipe de Senillé St Sauveur (2))

Amende de 15€ au club de Coussay les Bois.

Match n° 23115811 : Colombiers (2) – Thuré Besse (3) en poule B du 27/09/20

Courriel du club de Colombiers (27/09/20 à 21h24)

Fausse manœuvre à la clôture de la feuille de match.

Le score pris en compte est celui figurant sur la feuille de match à savoir : 3 à 1 en faveur de Colombiers (2)

Dossier classé.

Match n° 23115837 : Sèvres Anxaumont (3) – Angloise (1) en poule C du 27/09/20

Courriel du club d'Angloise (27/09/20 à 10h02)

1^{er} forfait de l'équipe d'Angloise (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club d'Angloise.

Match n° 23115840 : St Savin St Germain (3) – Lhommaizé / Civaux (1) en poule C du 27/09/20

Mention sur la FMI : absence de l'équipe visiteuse.

1^{er} forfait de l'équipe de Lhommaizé / Civaux (1)

La Commission demande aux deux clubs de préciser si l'équipe de Lhommaizé/Civaux (1) s'est déplacée.

Amende de 15€ au club de Lhommaizé.

Match n° 23115924 : Jaunay Clan (3) – Boivre (3) en poule F du 27/09/20

Courriel du club de Jaunay Clan (27/09/20 à 17h23) signalant une erreur sur le résultat de la rencontre.

La Commission demande au club de Boivre de lui confirmer **avant le 07/10/20** le score du match.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ

La Commission constate encore cette saison que des clubs ne respectent pas les règlements et surtout le surclassement des joueuses U16F et U17F.

Rappel du règlement :

Article 26.B des RG de la LFNA

4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F. (surclassement), peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

5/ Pour les joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, (surclassement), peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales.

Sanctions :

En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 22 à 26 des présents règlements (LFNA), le club fautif aura match perdu par pénalité dans le respect des conditions prévues à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 22935078 : St Cerbouillé (1) – Pays Thénezéen (1) du 13/09/20

Évocation.

La Commission, reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 03 du 17/09/20 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de St Cerbouillé (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2547160752) non qualifiée (non surclassée).

Considérant que le club de St Cerbouillé a été informé et n'a pas formulé d'observations par écrit.

Considérant que la joueuse en cause n'est pas surclassée et ne pouvait donc pas être inscrite sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Cerbouillé (1) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Pays Thénezéen (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de St Cerbouillé.

Dossier classé.

Match n° 22935089 : St Cerbouillé (1) – Fontaine le Comte (1) du 13/09/20

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de St Cerbouillé (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2547160752) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de St Cerbouillé lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 14 octobre 2020, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 22935092 : Migné Auxances (1) – Châtellerault (2) du 27/09/20

Courriel du club de Migné Auxances (28/09/20 à 09h31) signalant la blessure de la joueuse de Migné Auxances ROUSSEAU Agathe (dos).

Feuille de match rectifiée par la commission.

Dossier classé

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2

Match n° 22935399 : St Eanne (1) – Celles Verrines / Val de Boutonne (1) du 27/09/20

Mention sur la FMI : absence de l'équipe visiteuse.

Courriel du club de Celles Verrines (27/09/20 à 15h26)

1^{er} forfait de l'équipe de Celles Verrines / Val de Boutonne (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Celles Verrines.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

Match n° 22935484 : Moncoutant SA (1) – Le Tallud (1) en poule A du 27/09/20

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Moncoutant SA (1) des joueuses U17F (licences 2546575525 et 9602760170 non qualifiées (non surclassées).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Moncoutant lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 14 octobre 2020, terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

ATTENTION

Mise en place de la FMI (Feuille de Match Informatisée) dès la 1^{ère} journée de championnats.

Courriel du GJ VVM Chauvigny (29/09/20 à 22h18) informant du retrait de son équipe.

Courriel du club de Poitiers Asac (01/10/20 à 11h30) pour l'engagement d'une équipe. Cette dernière intégrera la poule B en remplacement GJ VVM Chauvigny (1).

Poule B

CHÂTELLERAULT SO (1)
CHÂTELLERAULT SO (2)
GJ des 3 VALLÉES (1)
MONTMORILLON (1)
POITIERS ASAC (1)
STADE POITEVIN (1)
VICQ SUR GARTEMPE (1)

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 23094122 : St Savin St Germain (3) – Lavoux Liniers (2) du 20/09/20

La Commission n'a pas reçu, à ce jour, la feuille de match de la rencontre en rubrique.

La Commission demande aux deux clubs de lui fournir **avant le 07/10/20**

- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine.
- La composition du banc de touche.
- Le nom des : arbitre, arbitres assistants et du délégué.
- Les éventuelles blessures et sanctions.
- Les remplacements
- La confirmation du score du match.

Dossier en instance.

FESTIFOOT U13 (géré par le District 86)

Nouvelles poules suite au retrait de GJ VVM Chauvigny (1) et l'engagement de Poitiers Asac (1).

Poule A

ASM (1)
CHÂTELLERAULT SO (1)
LUSIGNAN (1)
POITIERS 3 CITES (1)

Poule B

GJ 3 VALLÉES (1)
MIGNÉ AUXANCES (1)
NEUVILLE (1)
POITIERS STADE (1)

Poule C

LA CHAPELLE BÂTON (1)
MONTMORILLON (1)
POITIERS ASAC (1)
VICQ SUR GARTEMPE (1)

ENTENTES

Entente entre équipes :

Vellèches (1) / Les Ormes (2) en Départemental 6 poule A.
Migné Auxances (1) / Neuville (1) en U14 / U17 F
Buxerolles (1) / Migné Auxances (1) en U11 / U13 F

DIVERS

Courriels du club de Pleumartin La Roche Posay :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Journet, Le Tallud et Poitiers Cep :

Pris note

TERRAINS

Installations de la commune de Smarves :

Courriel de la Commission des Terrains et Installations Sportives (25/09/20 à 11h13) qui confirme l'avis préalable pour la modification des vestiaires pour un niveau 5, niveau pour la D1 tel le plan proposé

La Commission Sportive Litiges et Contentieux suit la proposition de la Commission des Terrains et Installations Sportives de classer votre équipement en mode « travaux jusqu'au 27/10/2020 (visite à faire).

Ce mode de classement vous permettra de faire évoluer le club en Départemental 1.

Passé cette date du 27, si travaux non faits, l'équipe 1ère en entente jouera à Iteuil.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 26 et 27/09/20

Dossiers classés :

Départemental 5 : Match n° 22877808 : St Léger de Mont (2) – Monts / Guesnes (1) en poule A
Courriel du club de St Léger de Montbrillais (27/09/20 à 21h12)

Match n° 22878387 : Vernon (1) – Villeneuve (1) en poule D
Annotation de problème FMI au verso de la feuille de match papier

Départemental 6 : Match n° 23115781 : Sammarçolles / Mouterre (2) – Moncontour / ASM (2) en poule A
Courriel du club de Moncontour (29/09/20 à 07h53)
Match n° 23115782 : Loudun / Ceaux la Roche (3) – St Gervais (2) en poule A
Rapport FMI et feuille de match reçu.
Match n° 23115866 : Availles Limouzine (1) – Adriers (2) en poule D
Courriel du club de Courriel du club d'Availles Limouzine (27/09/20 à 21h12)
avec feuille de match

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres du 20/09/20

Match n° 23087970 : Vouzailles (1) – Coussay (1) en Coupe Louis David

Le 27/09/20 à 13h45

Rencontres du 27/09/20

Match n° 22876883 : Poitiers Cep 1892 (1) – Beaumont St Cyr (3) en Départemental 3 poule B

Le 29/09/20 à 19h28

Match n° 22877279 : Naintré (3) – Poitiers Gibauderie (2) en Départemental 4 poule B

Le 30/09/20 à 19h26

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE